



Ville de  
**CLERMONT**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC de Charlevoix-Est

**AUX CONTRIBUABLES  
DE LA VILLE DE CLERMONT**

**AVIS PUBLIC**

est par la présente donné par la soussignée, Brigitte Harvey,  
directrice générale de la susdite municipalité

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT numéros VC-436-19-3 « modifiant certaines dispositions du Règlement de construction numéro VC-436-13 ».**

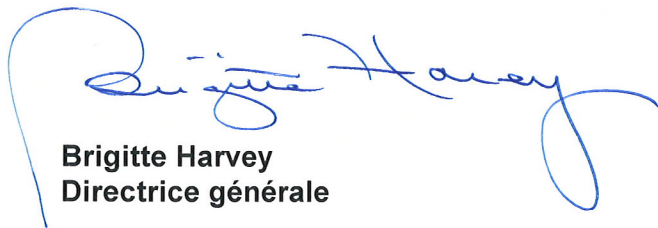
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le règlement numéro VC-436-19-3 énoncés ci-dessus.

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption du règlement cité ci-dessus à l'assemblée du lundi 11 mars 2019, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 21 mars 2019 à compter de 16 h 15 dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire-suppléant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville de Clermont, aux heures régulières de bureau.

Donné à Clermont, ce 12<sup>e</sup> jour de mars deux mille dix-neuf.



**Brigitte Harvey**  
Directrice générale